



No de résolution
sur approbation

7 octobre 2024

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 7 octobre 2024 à 19 h, sous la présidence du maire suppléant, Guy Boutin, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Clifford Lancaster, Gérard Tremblay et Charles Mallette et Kevin Stoddard. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire, Bertrand Ménard, est absent.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 7 octobre à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2024
- 4. Présentation des organismes et période de questions**
 - 4.1 M. Hubert Royer - Règlement numéro 340
 - 4.2 M. Pierre Bédard - Pompe - Puit no 3
 - 4.3 M. Raymond Angelino - Dérogation mineure
- 5. Urbanisme**
 - 5.1 Règlement no 334 relatif à la démolition d'immeubles - Deuxième projet - Adoption
 - 5.2 Règlement no 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43 - Deuxième projet - Adoption
 - 5.3 Règlement no 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Deuxième projet - Adoption
 - 5.4 Règlement no 341 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-1 - Deuxième projet - Adoption
 - 5.5 304, rue Futurama - Dérogation mineure
 - 5.6 Ministère de la Culture et des Communications - Avis de démolition - Lettre réponse
 - 5.7 Programme Oasis - Soumissions
 - 5.7.1 Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec - BEA
 - 5.7.2 Stantec
 - 5.8 Membre du comité consultatif d'urbanisme - M^{me} Guylaine Castonguay - Candidature
 - 5.9 Groupe GÉOS - Éradication des plantes exotiques envahissantes - Soumission
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1 Sable à chemins - Appel d'offres numéro 2024-11 - Soumission reçue
 - 6.2 Huile à chauffage - Appel d'offres numéro 2024-11 - Soumissions reçues
 - 6.3 Les Entretien Grondin - Installation de gouttière - 160, rue Principale Nord - Soumission
 - 6.4 Bris d'aqueduc principale - Soumissions
 - 6.5 Benco - Déneigeuse à trottoirs - Location ou achat
 - 6.6 Nouveau branchement 115, rue des Cèdres - Soumissions



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 6.7 Branchement de 2 lots – Phase 2 de Belval – Soumissions
- 6.8 Toit et balcon de la station d'eau potable – Soumissions
- 6.9 Directeur du service des travaux publics, parcs et immeubles - Démission

7. Service récréatif

- 7.1 Supérieur Propane – Approvisionnement en mazout (Aréna) – Soumission
- 7.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Camp de jour du Val – Coup de cœur de l'équipe

8. Administration – Direction générale

- 8.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt
- 8.2 Aurora (Infotech) – Offre de services
- 8.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2025
- 8.4 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé d'août 2024 – Adoption
- 8.5 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé de septembre 2024 – Adoption
- 8.6 Règlement no 340 fixant le traitement des membres du conseil municipale de la Ville de Richmond
 - 8.6.1 Adoption du règlement
 - 8.6.2 Transfert budgétaire
- 8.7 Règlement no 342 portant sur la gestion contractuelle
 - 8.7.1 Avis de motion
 - 8.7.2 Adoption du projet de règlement
- 8.8 Règlement no 343 sur la régie interne des séances du conseil
 - 8.8.1 Avis de motion
- 8.9 Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec - Indexation de la tarification des produits et services l'année financière 2025-2026 – Dépôt
- 8.10 État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Dépôt
- 8.11 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Lot 6 168 153 sur la 7^e Avenue – Destruction de milieu humide – Autorisation reçue
- 8.12 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Trottoir avenue de Melbourne – Suivi
- 8.13 Collecte de RDD – Bilan
- 8.14 MRC du Val-Saint-François – ÉquiJustice – Bilan des activités
- 8.15 Gestion des matières résiduelles fertilisantes – Dépôt d'un mémoire de la municipalité de Cleveland
- 8.16 L'archiviste Michel Hamel – Gestion des archives – Offre de services 2025
- 8.17 Commission de toponymie du Québec – Parc industriel Marc-André-Martel
- 8.18 Ventes pour défaut de paiement de l'impôt foncier

9. Police, incendies et sécurité civile

- 9.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Budget 2025
- 9.2 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Quotes-parts 2025



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1 Municipalité de Val-Joli - Financement du transport collectif - Demande de soutien
- 10.2 Maison de la famille Les Arbrisseaux - Illumine nos familles pour 2 \$ - Demande autorisation
- 10.3 Richmond, Histoire et Coopération - Fonds d'initiatives culturelles - Demande de soutien
- 10.4 Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François - Assemblée annuelle d'information 2024 - Invitation
- 10.5 Société d'histoire du comité de Richmond - Fonds d'initiatives culturelles - Demande de soutien
- 10.6 Commission municipale du Québec - Le Rivage du Val-Saint-François - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Demande d'avis
- 10.7 MRC de Marguerite-D'Youville - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - État financier - Opinion sous réserves - Appui
- 10.8 Comité de la gouvernance - Demande de contribution
 - 10.8.1 Chevaliers de Colomb
 - 10.8.2 Corporation du Pays de l'ardoise - Structure de vélo
 - 10.8.3 Centre d'action bénévole - Popote roulante
 - 10.8.4 Le Félixeries
 - 10.8.5 Club d'Âge d'or - Bilan
 - 10.8.6 Cercle des Fermières
 - 10.8.7 Jour du Souvenir - Étincelle et The Record
 - 10.8.8 Vie économique - Publicité - CPIR
 - 10.8.9 École St-Francis
- 10.9 Héritage du Val-Saint-François - Assemblée générale annuelle - Invitation
- 10.10 Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt - Soirée en l'honneur de M^{me} Lise Déziel - Invitation

11. Correspondances diverses

- 11.1 Fondation Wales - 15^e tournoi de golf annuel
- 11.2 Commission scolaire Eastern Townships - Éclairage des terrains de soccer

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1 Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2 Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3 Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Affaires nouvelles

14. Période de questions - Sujets à l'ordre du jour

- 14.1 M. Hubert Royer - Avenue de Melbourne
- 14.2 M. Jean Charbonneau - Matériel - Popote roulante
- 14.3 M^{me} Royer - Avenue de Melbourne - Vitesse

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. Tous les membres du conseil souhaitent la bienvenue au nouvel élu M. Kevin Stoddard.



2024-10-07-01

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2024-10-07-02

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 septembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

4.1 M. Hubert Royer - Règlement numéro 340

M. Royer se questionne sur la pertinence à ce moment-ci de l'année d'adopter le règlement no 340 sur le traitement des membres du conseil.

4.2 M. Pierre Bédard - Pompe - Puit no 3

M. Bédard demande ce qu'il arrive avec la pompe du puits no 3 qui a brisé ce printemps.

4.3 M. Raymond Angelino - Dérogation mineure

M. Angelino demande quand sera adopté sa demande de dérogation mineure. C'est au point 5.5.

2024-10-07-03

5. URBANISME

5.1 Règlement no 334 relatif à la démolition d'immeubles - Deuxième projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 69 intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives est entré en vigueur le 1^{er} avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a adopté, selon le règlement prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), un règlement afin de contrôler la démolition d'immeubles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'est dotée d'un comité de démolition afin de pouvoir rendre des décisions sur les demandes, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond désire adopter un nouveau règlement de démolition afin de se conformer aux nouvelles exigences visant la protection des immeubles patrimoniaux, la réutilisation adéquate du sol dégagé et afin de soumettre au comité de démolition certaines catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Boutin lors de la séance du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le deuxième projet de Règlement numéro 334 relatif à la démolition d'immeubles.

(Adoptée)



2024-10-07-04

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

5.2 Règlement no 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43 – Deuxième projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a adopté le règlement numéro 334 relatif à la démolition prévu au chapitre V.0.1 du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) afin de contrôler la démolition d'immeubles patrimoniaux;

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement numéro 334 relatif à la démolition, les immeubles non patrimoniaux n'y figurent pas;

CONSIDÉRANT QUE la Ville veut être tenue informée de toute demande de démolition soumise à l'évaluation du comité de démolition;

CONSIDÉRANT l'article 76 « REMBLAI ET DÉBLAI » du règlement de zonage no 108;

CONSIDÉRANT QUE le règlement « Permis et certificats » no 111 ne prévoit pas l'émission d'un certificat pour exécuter les travaux prévus à l'article 76 du règlement de zonage et que les documents contenus à l'article 43 ne sont pas suffisants pour une analyse complète d'une demande de démolition;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement ne prévoit non plus l'émission d'un certificat d'autorisation pour l'exécution des travaux prévus à l'article 76 dans les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain ni les documents relatifs aux projets de remplacements d'un immeuble ou d'un logement concernant le projet de reconstruction et d'aménagement du site;

CONSIDÉRANT QUE le service de l'Urbanisme et de la Revitalisation ne peut accorder aucun certificat d'autorisation, ni même exiger les documents nécessaires pour s'assurer que les travaux sont réalisés conformément aux règles de l'art et aux normes de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contrôler l'état des bâtiments à démolir afin de protéger l'environnement et de répondre à la pénurie de logements en protégeant les immeubles existants;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond doit apporter des modifications au règlement no 111 Permis et certificats afin de mieux encadrer les travaux d'ouvrages ainsi que la démolition de tous les immeubles incluant les immeubles construits avant 1940, les immeubles patrimoniaux et les logements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été déposé et adopté le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le deuxième projet du Règlement numéro 338 modifiant l'article 5 de la section II du chapitre I ainsi que les articles 41.1 et 41.2 de la section III du chapitre III du règlement no 111 et y ajoutant l'article 43.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2024-10-07-05

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

5.3 Règlement no 339 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble - Deuxième projet - Adoption

CONSIDÉRANT les pouvoirs conférés aux municipalités en matière de projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble aux articles 145.36 à 145.40 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, titre I chap. IV, section XI);

CONSIDÉRANT QUE la technique du PPCMOI permet d'autoriser, sur une base discrétionnaire, un projet terrain par terrain, en imposant des conditions qui doivent être satisfaites relativement à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette technique peut s'avérer particulièrement appropriée dans le cas de projet de réutilisation d'un bâtiment pouvant difficilement être modifié pour recevoir un usage conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU 146);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été déposé et adopté le 3 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le deuxième projet de Règlement numéro 339 relatif les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

(Adoptée)

2024-10-07-06

5.4 Règlement no 341 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage no 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-1 - Deuxième projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond reconnaît une lacune au niveau de l'offre commerciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser l'implantation et la mixité des services commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite attirer et faciliter la mixité commerciale dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite favoriser l'implantation de nouveaux services pour la communauté afin de réduire les déplacements motorisés vers d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 12 août 2024 et que le projet de règlement a été présenté;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été déposé et adopté le 12 août 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 25 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le deuxième projet de Règlement numéro 341 modifiant l'annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-1.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

(Adoptée)

2024-10-07-07

5.5 304, rue Futurama – Dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure visant à rendre conforme la marge de recul avant minimale du bâtiment principal construit en 1956 et implanté sur le lot 5 534 504, sis au 304, rue Futurama;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 108, stipule que la marge avant minimale pour un bâtiment principal est de 6 mètres alors qu'elle est actuellement de 5,21 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est de 0,79 mètre pour régulariser la marge avant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme jugent que l'agrandissement du bâtiment réalisé en 1956 a été construit de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et qu'il recommande au conseil municipal d'accorder la dérogation mineure;

CONSIDÉRANT l'avis public parue le 18 septembre 2024 dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE personne ne s'est objecté à la demande de dérogation;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une dérogation mineure de 0,79 mètre à l'immeuble portant le numéro de lot 5 534 504, sis au 304, rue Futurama afin de régulariser la marge de recul avant actuellement de 5,21 mètres, alors que le règlement de zonage n° 108 prévoit 6 mètres pour un bâtiment principal, le tout tel que déposé auprès de l'inspecteur municipal.

(Adoptée)

5.6 Ministère de la Culture et des Communications – Avis de démolition – Lettre réponse

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance du ministère de la Culture et des Communications ne s'objectant pas à l'avis d'intention de la Ville d'émettre un permis de démolition pour l'immeuble situé au 372, rue Cleevemont.

5.7 Programme Oasis – Soumission

5.7.1 Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec-BEA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Richmond a reçu confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'un Plan de lutte contre les ilots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes dans le cadre du programme OASIS;

CONSIDÉRANT la proposition reçue du Bureau d'écologie appliquée (BEA);

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond mandate la Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec (BEA) pour l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet de réalisation du Plan de lutte contre les ilots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes, tel que sa soumission no 1970, au montant de 36 780 \$, taxes en sus; que

2024-10-07-08



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

le directeur général soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-10-07-09

5.7.2 Stantec Experts-conseils Itée

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Richmond a reçu la confirmation d'une aide financière pour la réalisation d'un Plan de lutte contre les ilots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes dans le cadre du programme OASIS;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la Coopérative des conseillers en écologie appliquée de Québec (BEA) pour la réalisation d'une partie du mandat;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond mandate Stantec Experts-conseils Itée pour l'élaboration du plan de suivi et d'évaluation dans le cadre du projet de réalisation du Plan de lutte contre les ilots de chaleur et contre les événements de pluies abondantes, tel que sa soumission du 18 septembre 2024, au montant de 88 440 \$, taxes en sus; que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-10-07-10

5.8 Membre du comité consultatif d'urbanisme – M^{me} Guylaine Castonguay – candidature

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la candidature de M^{me} Guylaine Castonguay comme membre du comité consultatif d'urbanisme et que son mandat se termine en décembre 2025.

(Adoptée)

2024-10-07-11

5.9 Groupe GÉOS - Éradication des plantes exotiques envahissantes – Soumission

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite connaître l'état de propagation des plantes exotiques envahissantes sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite éventuellement éradiquer ces plantes envahissantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a un montant de prévu au budget 2024 pour la réalisation d'un inventaire desdites plantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville sera admissible à une aide financière pour l'éradication des plantes;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond mandate Groupe Géos pour la réalisation d'un inventaire des espèces floristiques exotiques envahissantes sur le territoire de la municipalité et un accompagnement pour la demande d'aide financière auprès du gouvernement du Québec, au montant de 9 900 \$, taxes en sus, le tout tel que l'offre de services déposée; que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2024-10-07-12

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

6.1 Sable à chemins – Soumission reçue

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour la fourniture de sable à chemins;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de la soumission a donné le résultat suivant :

Soumissionnaire	Prix (avant taxes)
Coddington	16,24 \$/tonne métrique

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat pour l'approvisionnement en sable à chemins pour l'hiver 2024-2025 à Coddington au coût de 16,24 \$ la tonne métrique, taxes en sus, livré.

(Adoptée)

2024-10-07-13

6.2 Huile à chauffage – Appel d'offres numéro 2024-11 – Soumissions reçues

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture d'huile à chauffage pour une période de 24 mois soit du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a donné les résultats suivants :

Soumissionnaires	Escomptes
Les Pétroles Coulombe & Fils inc.	0,18 \$/litre
Pierre Chouinard et Fils	0,155 \$/litre
Énergie Sonic inc./Filgo	0,149 \$/litre

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder le contrat de fourniture d'huile à chauffage, pour la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2026, à Les Pétroles Coulombe & Fils inc. conformément à leur soumission déposée, à savoir un escompte de 0,18 \$ le litre basé sur le prix moyen de détail hebdomadaire pour la région de l'Estrie.

(Adoptée)

2024-10-07-14

6.3 Les Entretien Grondin – Installation de gouttière – 160, rue Principale Nord – Soumission

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 1399 de Les Entretien Grondin afin de procéder à l'installation de gouttières au 160, rue Principale Nord, au montant de 3 015 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-10-07-15

6.4 Bris d'aqueduc principale – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro SOU0176478 de J.U. Houle Distribution afin de faire la réparation du bris d'aqueduc sur la conduite principale, au montant de 9 526,80 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-10-07-16

6.5 Benco – Déneigeuse à trottoirs – Location ou achat

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission de Benco pour la location d'une déneigeuse à trottoirs pour 4 mois au montant mensuel de 4 900 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



2024-10-07-17

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6.6 Nouveau branchement 115, rue des Cèdres – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro SOU0175692 de J.U. Houle Distribution afin d'effectuer le branchement au réseau d'égouts et d'aqueduc du 115, rue des Cèdres, au montant de 2 282,53 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-10-07-18

6.7 Branchement de 2 lots – Phase 2 du projet immobilier Belval – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir les soumissions numéros SOU0175797 et SOU0175798 de J.U. Houle Distribution afin d'effectuer le branchement aux réseaux d'égouts et d'aqueduc des 2 lots de la phase 2 du projet immobilier Belval sur les rues Adams, Gouin et Queen, au montant total de 8 474,86 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-10-07-19

6.8 Toit et balcon de la station d'eau potable – Soumissions

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir les soumissions numéros 227 et 255 d'Entreprise S2C inc. pour refaire réciproquement la toiture et construire un balcon à la station d'eau potable, la première soumission au montant de 15 000 \$, taxes en sus, et la seconde soumission au montant de 6 647,49 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

6.9 Directeur du service des travaux publics, parcs et immeubles – Démission

Les membres du conseil apprennent la démission de M. Éric Therrien de son poste de directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles. Les membres du conseil adressent leurs remerciements à M. Éric Therrien et lui souhaitent bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

7. SERVICE RÉCRÉATIF

2024-10-07-20

7.1 Supérieur Propane – Approvisionnement en mazout (Aréna) – Soumission

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'octroyer le contrat d'approvisionnement en gaz propane pour l'aréna à Supérieur Propane au prix fixe de 0,5875 \$ par litre pour une estimation de 23 719 litres nécessaires pour la saison 2024-2025.

(Adoptée)

7.2 Conseil Sport Loisir de l'Estrie – Camp de jour du Val – Coup de cœur de l'équipe

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance de Conseil Sport Loisir de l'Estrie concernant les retombées positives du projet *Tous ensemble avec les camps de jour du Val* auprès des jeunes animateurs pour lequel le Service des loisirs de Richmond a grandement contribué.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2024-10-07-21

8. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 Dépenses mensuelles par le directeur général – Dépôt

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de prendre acte du dépôt et entérinent la liste des dépenses autorisées par le directeur général, conformément au règlement de contrôle et suivis budgétaires et à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et ville*.

(Adoptée)

2024-10-07-22

8.2 Aurora (Infotech) – Offre de services

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'acquérir le logicielle Aurora (Infotech) pour la gestion comptable, incluant l'implantation et la formation, au montant de 5 687,50 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

8.3 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale de la fiscalité et de l'évaluation foncière – Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 2025

Le directeur général dépose une lettre reçue de la Direction générale de la fiscalité et des affaires intergouvernementales du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation indiquant que la proportion médiane et le facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice 2025 ont respectivement été établis à 100 % et 1.00.

2024-10-07-23

8.4 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé d'août 2024 – Adoption

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget 2024 révisé, daté du 27 août 2024, de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, qui ne prévoit une contribution financière supplémentaire pour les bâtiments sur les rues Ball, Roger-Martel et Gouin.

(Adoptée)

2024-10-07-24

8.5 Office municipal d'habitation du Val-Saint-François – Budget 2024 révisé de septembre 2024 – Adoption

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil d'accepter le budget 2024 révisé, daté du 26 septembre 2024, de l'Office municipal d'habitation du Val-Saint-François, qui prévoit une contribution financière supplémentaire de 226 \$ pour le bâtiment de la rue Ball, une seconde contribution financière de 113 \$ pour celui de la rue Roger-Martel, ainsi qu'une contribution financière de 377 \$ pour l'édifice de la rue Gouin.

(Adoptée)

2024-10-07-25

8.6 Règlement no 340 fixant le traitement des membres du conseil municipale de la Ville de Richmond

8.6.1 Adoption du règlement

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001), il est permis au conseil d'une Municipalité de décréter, par règlement, quelle sera la rémunération versée aux membres du conseil pour les fonctions exercées par eux;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 juillet 2024;

CONSIDÉRANT QUE, lors de ladite assemblée du 3 septembre 2024, un projet de règlement a été déposé, présenté et expliqué;

CONSIDÉRANT QU'un avis public, contenant un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure et du lieu de la séance où est prévue l'adoption du règlement, a été publié le 11 septembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte Règlement numéro 340 fixant le traitement des membres du conseil municipal de la Ville de Richmond.

(Adoptée)

2024-10-07-26

8.6.2 Transfert budgétaire

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil de transférer du compte 01-24212-000 un montant de 9 000 \$ vers le compte 02-11000-131, afin de combler le manque dû à l'augmentation du traitement des membres du conseil.

(Adoptée)

2024-10-07-27

8.7 Règlement n° 342 portant sur la gestion contractuelle

8.7.1 Avis de motion

Le conseiller Tremblay donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle.

(Adoptée)

2024-10-07-28

8.7.2 Adoption du projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 16 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Ville puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 de la *Loi édictant la loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL-57) modifie l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du conseil de la Ville d'adopter



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

un nouveau règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables dès le 6 décembre 2024;
CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 7 octobre 2024;
POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le projet de Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle.

(Adoptée)

2024-10-07-29

8.8 Règlement no 343 sur la régie interne des séances du conseil

8.8.1 Avis de motion

La conseillère Dubois donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 343 sur la régie interne des séances du conseil.

(Adoptée)

8.9 Centre de gestion de l'équipement roulant du Québec - Indexation de la tarification des produits et services l'année financière 2025-2026 - Dépôt

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) indiquant que l'indexation pour l'année 2025-2026 sera limitée à 1,5 % pour les taux de location et de gestion clés en main; la tarification horaire des travaux de réparation et d'entretien passera, quant à elle, à 122,10 \$ pour les véhicules légers et pour les véhicules lourds à compter du 1^{er} avril 2025.

8.10 État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales - Dépôt

Le directeur général dépose l'état comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 4 octobre 2024 tout en répondant aux questions des membres du conseil.

8.11 Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Lot 6 168 153 sur la 7^e Avenue - Destruction de milieu humide - Autorisation reçue

Le directeur général fait part d'une correspondance reçue du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs autorisant la destruction du milieu humide situé sur le lot 6 168 153 sur la 7^e Avenue.

8.12 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Trottoir avenue de Melbourne - Suivi

Le directeur général dépose une correspondance du ministère des Transports du Québec concernant la possibilité d'avoir une voie piétonne sur une partie de l'avenue de Melbourne Nord.

2024-10-07-30

8.13 Collecte de RDD - Bilan

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François n'a pas organisé de collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) à Richmond en 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François a invoqué la proximité de l'Écocentre régional dans le Canton de Melbourne pour justifier le retrait de cette collecte;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Cleveland, Melbourne, Richmond et Ulverton ont décidé de s'allier, à la demande de citoyens et d'élus, afin de tenir une collecte de RDD à l'intention de leurs résidents;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a agi à titre de coordonnatrice de l'événement exerçant du même coup une pression sur la charge de travail des 4 directions municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la collecte réalisée le 21 septembre 2024 a permis de détourner 16 tonnes de RDD de l'enfouissement ou autres moyens de disposition;

CONSIDÉRANT QUE 261 résidants ont participé à la collecte du 21 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les résultats de la collecte sont supérieurs aux collectes de 2021 (10,5 tonnes) et de 2022 (11,7 tonnes), démontre le besoin et la pertinence de tenir une telle activité à Richmond malgré la proximité de l'Écocentre régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Val-Saint-François organise depuis longtemps des collectes de RDD, qu'elle détient une expertise en ce sens et dispose des ressources humaines qui sont en mesure d'organiser de telles collectes de RDD;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil :

QUE la Municipalité de Richmond demande à la MRC du Val-Saint-François de reprendre, dès 2025, à sa charge la réalisation d'une collecte de RDD au printemps à Richmond.

QU'une copie de cette résolution soit transmise aux municipalités de Melbourne, Cleveland et Ulverton.

(Adoptée)

8.14 MRC du Val-Saint-François – ÉquiJustice – Bilan des activités

Le directeur dépose le bilan des activités reçu de la MRC du Val-Saint-François pour ÉquiJustice. Ce bilan indique qu'il y a eu 3 interventions de l'organisme à Richmond durant l'année 2023-2024.

8.15 Gestion des matières résiduelles fertilisantes – Dépôt de mémoire de la municipalité de Cleveland

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec sur le projet de code de gestion des matières résiduelles fertilisantes et sur les projets de modifications réglementaires qui y sont associés;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de matières résiduelles fertilisantes aurait un effet de bioaccumulation potentiellement nocif pour la santé humaine et animale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du Canton de Cleveland demande au gouvernement du Québec un moratoire sur l'utilisation des matières résiduelles fertilisantes en zone agricole, le temps de tenir des consultations publiques élargies et de définir un cadre législatif s'appuyant sur les plus récentes données scientifiques;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui le mémoire déposé auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le projet de code de gestion des matières résiduelles fertilisantes et sur les projets de modifications réglementaires qui y sont associés; qu'une copie de la présente soit transmise au député de Richmond à l'Assemblée nationale, à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la municipalité du Canton de Cleveland.

2024-10-07-31



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

(Adoptée)

2024-10-07-32

8.16 L'archiviste Michel Hamel – Gestion des archives – Offre de services 2025

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil de retenir les services de L'archiviste Michel Hamel, pour la gestion des archives 2024 au montant de 1 381,33 \$, taxes en sus, à même le budget de l'exercice financier 2025.

(Adoptée)

8.17 Commission de toponymie du Québec – Parc industriel Marc-André-Martel

Les membres du conseil prennent connaissance de la décision favorable de la Commission de toponymie du Québec concernant leur demande de nommer le parc industriel de Richmond au nom de Parc Industriel Marc-André-Martel.

2024-10-07-33

8.18 Ventes pour défaut de paiement de l'impôt foncier

CONSIDÉRANT l'expiration d'un délai de 6 mois suivant la date de l'avis du dépôt du rôle de perception;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste déposée par le trésorier indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie;

CONSIDÉRANT l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ C. c-19) permettant au conseil d'ordonner au greffier de vendre les immeubles, sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, à l'enchère publique;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil :

QUE la Ville de Richmond ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique, le 4 décembre 2024 les immeubles inscrits sur la liste préparée par le directeur général, jointe à la présente résolution, vu le défaut de paiement des taxes, de la manière prescrite par la Loi.

Propriétaire(s)	Lot(s)	Taxes municipales	Intérêts au 29 novembre 2024	Taxes scolaires (avec intérêts)
AAI CANADA	5 534 055	11 009,30 \$	2 056,43 \$	160,48 \$
Entreprises Ilucem Inc.	5 536 390	6 337,49 \$	482,18 \$	493,71 \$
	5 534 584			
Allan Lyster	6 380 489	4 540,20 \$	448,50 \$	0,00 \$
	6 380 490	1 158,50 \$	178,78 \$	0,00 \$

(Adoptée)

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

2024-10-07-34

9.1 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Budget 2025

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'adopter le budget équilibré 2025 du Service de sécurité incendie de la région de Richmond qui prévoit des revenus et des dépenses de 688 998 \$.

(Adoptée)



2024-10-07-35

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

9.2 Service de sécurité incendie de la région de Richmond – Quotes-parts 2025

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accepter la répartition des quotes-parts du Service de sécurité incendie de la région de Richmond pour l'exercice 2025 dont la part de Richmond se chiffre à 285 091,69 \$.

(Adoptée)

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONNS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

10.1 Municipalité de Val-Joli – Financement du transport collectif – Demande de soutien

Ce point est reporté au prochain conseil.

2024-10-07-36

10.2 Maison de la famille Les Arbrisseaux – Illumine nos familles pour 2 \$ – Demande autorisation

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la Maison de la famille Les Arbrisseaux à faire de la sollicitation pour la campagne de financement « Illumine nos familles pour 2 \$ » au coin des rues Principale et Craig, le vendredi 15 novembre prochain de 13 h à 16 h; attendu qu'une copie de la présente sera transmise à la Sûreté du Québec.

(Adoptée)

2024-10-07-37

10.3 Richmond, Histoire et Coopération – Fonds d'initiatives culturelles – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE Richmond, Histoire et Coopération dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet "L'impact de l'art sur la région" démontre un côté peu connu de la Ville de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet se fait en collaboration avec le Centre d'art de Richmond;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appuie la demande d'aide financière de Richmond, Histoire et Coopération au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François pour son projet "L'impact de l'art sur la région".

(Adoptée)

10.4 Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François – Assemblée annuelle d'information 2024 – Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation du Centre d'aide aux entreprises du Val-Saint-François à leur assemblée d'information 2024 qui se tiendra le 6 novembre prochain.

2024-10-07-38

10.5 Société d'histoire du comité de Richmond – Fonds d'initiatives culturelles – Demande de soutien

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire du comité de Richmond dépose une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE le projet fait suite à la première phase et vise le financement pour la recherche et la conception graphique de panneaux



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

d'exposition extérieure retraçant l'histoire générale de la région, y compris celle des Abénakis :

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribuera à renforcer le sentiment d'appartenance de la communauté, ainsi qu'à informer les visiteurs tout au long de l'année;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Tremblay et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appuie la demande d'aide financière de la Société d'histoire du comté de Richmond au Fonds d'initiatives culturelles de la MRC du Val-Saint-François pour la recherche et la conception graphique de panneaux d'exposition extérieure retraçant l'histoire générale de la région, y compris celle des Abénakis.

(Adoptée)

2024-10-07-39

10.6 Commission municipale du Québec – Le Rivage du Val-Saint-François - Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes - Demande d'avis

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond ne s'oppose pas à la reconnaissance aux fins d'exemption de taxes auprès de la Commission municipale du Québec de Le Rivage du Val-Saint-François.

(Adoptée)

10.7 MRC de Marguerite-D'Youville – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – État financier – Opinion sous réserves – Appui

Le directeur général dépose une résolution d'appui de la MRC Marguerite-D'Youville concernant notre résolution no 2024-07-02-30 au sujet de la mise hors service d'immobilisation prévue à la norme comptable SP-3280.

2024-10-07-40

10.8 Comité de la gouvernance - Demande de contribution

10.8.1 Chevaliers de Colomb 1950 de Richmond

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par les Chevaliers de Colomb;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non récurrente de 500 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente au montant de 500 \$ aux Chevaliers de Colomb du conseil 1950 de Richmond.

(Adoptée)

2024-10-07-41

10.8.2 Corporation du Pays de l'ardoise – Structure de vélo

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par la Corporation du Pays de l'ardoise;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque à gagner pour la réalisation du projet de sculpture vélo d'un montant de 2 600 \$ que l'organisme doit trouver auprès de partenaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière afin de combler 50 % du manque à gagner jusqu'à un maximum de 1 300 \$;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder à la Corporation du Pays de l'ardoise, une contribution financière afin de combler 50 % du manque à gagner, jusqu'à un maximum de 1 300 \$.

(Adoptée)

10.8.3 Centre d'action bénévole – Popote roulante

Les membres du conseil demandent à la Popote roulante de refaire une demande d'aide financière une fois que les coûts exacts pour l'achat d'un four et d'un lave-vaisselle industriels seront connus.

D'autre part;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de Richmond demande une contribution financière à la Ville au nom de la Popote roulante au montant de 2 000 \$ pour la soutenir dans sa mission d'offrir des repas aux plus de 65 ans du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante desservent plus de 170 bénéficiaires sur l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT la grande implication bénévole pour offrir le service;

CONSIDÉRANT QUE la Popote roulante a fait l'effort de solliciter les autres municipalités du territoire pour qu'elles les soutiennent financièrement;

CONSIDÉRANT la Politique Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudiée ladite demande et recommande au conseil municipal d'accorder une contribution financière non récurrente de 2 000 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de verser une contribution financière non récurrente de 2 000 \$ au Centre d'action bénévole de Richmond en soutien aux activités de la Popote roulante, à même le budget 2025.

(Adoptée)

10.8.4 Le Félixeries

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

10.8.5 Club d'Âge d'or - Bilan

Le directeur général fait part du bilan du Club d'Âge d'or, suivant l'aide financière annuelle versée.

10.8.6 Cercle des Fermières

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par le Cercle des Fermières;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non récurrente de 150 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 150 \$ au Cercle des Fermières.

(Adoptée)

10.8.7 Jour du Souvenir – Étincelle et The Record

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du

2024-10-07-42

2024-10-07-43

2024-10-07-44



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

conseil de réserver une publicité dans le journal Actualités-L'Étincelle pour souligner le « Jour du Souvenir » au montant de 207 \$, taxes en sus, pour un huitième de page en noir et blanc, ainsi que le format carte de visite dans le journal The Record pour un montant de 99 \$, taxes en sus.

(Adoptée)

2024-10-07-45

10.8.8 Vie économique – Publicité – CPIR

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement industriel de Richmond a le mandat du développement industriel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge que le Comité de développement industriel de Richmond dispose des ressources financières nécessaires;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité des membres du conseil de laisser au Comité de développement industriel de Richmond le choix de participer à la promotion dans le cahier spécial *Vie économique dans la MRC du Val-Saint-François*, du Journal Actualités-L'Étincelle.

(Adoptée)

2024-10-07-46

10.8.9 École St-Francis

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière déposé par l'école St-Francis;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la gouvernance a étudié la demande et recommande au conseil municipal une contribution financière non récurrente de 250 \$;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'accorder une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'école St-Francis.

(Adoptée)

10.9 Héritage du Val-Saint-François – Assemblée générale annuelle – Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation de Héritage du Val-Saint-François à leur assemblée générale annuelle.

10.10 Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt – Soirée en l'honneur de M^{me} Lise Déziel - Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation de la Chambre de commerce et industrie de la région de Valcourt à assister à une soirée en l'honneur de M^{me} Lise Déziel.

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1. Fondation Wales – 15^e tournoi de golf annuel

Les membres du conseil prennent connaissance du communiqué de presse de la Fondation Wales faisant le bilan du 15^e tournoi de golf annuel.

11.2. Commission scolaire Eastern Townships – Éclairage des terrains de soccer

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance de la Commission scolaire Eastern Townships.



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

2024-10-07-47

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 451 682,32 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 4 octobre 2024.

(Adoptée)

2024-10-07-48

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 192 253,53 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 4 novembre 2024.

(Adoptée)

2024-10-07-49

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 443 827,47 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
<u>COM. PROMOTION INDUSTRIELLE</u>		
Subvention 2024 - 2 ^e partie	20 000,00 \$	20 000,00 \$
<u>MINISTRE DES FINANCES</u>		
Sûreté du Québec (2 ^e versement)	126 328,00 \$	126 328,00 \$
<u>CONTACT CITÉ</u>		
Appel d'offre - Démolition 265, rue Principale Nord	6 000,00 \$	6 898,50 \$
<u>OMH DU VAL SAINT-FRANCOIS</u>		
Quote-Part 2024	10 692,00 \$	10 692,00 \$
<u>BRUNO FAUTEUX ÉLECTRIQUE</u>		
Branchement génératrice - Filtration	7 743,81 \$	8 903,45 \$
<u>LES POMPES R. FONTAINE</u>		
Modifier tuyauterie - Puit #3	4 969,95 \$	5 714,20 \$
Réparation Pompe Sulzer - Puit #3	57 008,85 \$	65 545,92 \$
Réparation pompe de rechange - Poste Craig	5 551,75 \$	6 383,13 \$
<u>KEMIRA WATER SOLUTIONS</u>		
Alun	8 696,59 \$	9 998,90 \$
<u>REMORQUAGE G.E.C. INC.</u>		
Location mini-van & trailer - Canot/Kayak	4 575,00 \$	5 260,11 \$
<u>T2 ENVIRONNEMENT</u>		
Stratégie demande d'autorisation ministérielle	7 528,85 \$	8 656,30 \$



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

<u>TECH-NIC RESEAU CONSEIL</u>		
Licence de 7 ans pour Meraki	17 445,34 \$	20 057,78 \$
<u>PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.</u>		
Pavage - Rue Sage	49 401,90 \$	56 799,84 \$
<u>LUMEN</u>		
Logiciels interface l'opération - Eau potable	23 587,68 \$	27 119,93 \$
<u>COUVENT MONT PATRICE</u>		
Subvention - Moitié	12 500,00 \$	12 500,00 \$
<u>CIMCO REFRIGERATION</u>		
Nouvelle tour d'eau - Aréna	77 427,75 \$	89 022,57 \$
<u>TERRE NATURE</u>		
Travaux de paysagement	4 370,00 \$	5 024,41 \$
GRAND TOTAL	443 827,47 \$	484 905,04 \$

(Adoptée)

13. AFFAIRES NOUVELLES

Les élus n'avaient rien de particulier à souligner.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

14.1 M. Hubert Royer - Avenue de Melbourne

M. Hubert Royer demande quand sera installer la voie sécuritaire sur l'Avenue de Melbourne Nord

14.2 M. Jean Charbonneau - Matériel - Popote roulante

M. Jean Charbonneau fait part des besoins de la Popote roulante en ce qui a trait à l'acquisition d'une cuisinière industriel et d'un lave-vaisselle industriel pour la prochaine année.

14.3 M^{me} Royer - Avenue de Melbourne - Vitesse

M^{me} Royer souligne que la circulation sur l'avenue de Melbourne Nord devrait être surveiller par la Sûreté du Québec car la vitesse semble excessive.

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil, à 20 h 45, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)



MAIRE SUPPLÉANT



**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 800.



Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier

2024-10-07-50